



Cdd et arrêt travail du covid

Par Visiteur

Bonjour

Je suis pharmacien remplaçant .

J avais un cdd de prévu du 13 au 16 avril dans une pharmacie (cdd prêt mais que je n avais pas encore signé)

J ai été testé positive le 10 avril donc impossible d honorer mon cdd. la sécu m à fait un arrêt de travail du 10 au 17 avril

Ai je droit à des prestations du la part de la sécu ou non ??

Merci d avance de votre réponse .

Cdt

Isabelle

Par AGeorges

Sur le site AMELI :

"Ces IJ sont versées sans vérification des conditions d'ouverture de droits, sans délai de carence et sans qu'elles soient comptabilisées dans les durées maximales de versement, jusqu'au 1er juin 2021. "

Vous avez donc droit aux indemnités journalières si vous effectuez la démarche. Allez sur le site ameli ...

Il faut tout de même que vous soyez connu par le site ...